RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION — TRAVAIL — JUSTICE

Présidence de la République / Ministère de l'Enseignement Supérieur

Annuaire National des Diplômés et Certifiés (ANDCG)

Texte Officiel Certifié Conforme

Date d'extraction : 25/11/2026

Publication officielle : Journal Officiel de la République Gabonaise du 22 août 2014

Référence officielle : Décret n°000287/PR/MENESTFPRSCJS du 22 août 2014

Date de signature / promulgation : 22/08/2014

Statut juridique : Publié

Décret n°000287/PR

Décret n°000287/PR/MENESTFPRSCJS du 22 août 2014 portant organisation et application du régime des études LMD

Objet et portée : *Réglemente l'architecture Licence-Master-Doctorat, la validation des crédits ECTS/CAMES, le contrôle continu et les conditions d'homologation des diplômes nationaux.*

Décret n°000287/PR - Régime LMD

Principes généraux

- Semestrialisation des enseignements et capitalisation des crédits.
- Découpage en Unités d'Enseignement (UE) fondamentales, transversales et de spécialité.
- Exigence d'un stage ou mémoire de fin de cycle pour les filières professionnelles.

Source officielle : Journal Officiel de la République Gabonaise n°164 du 15 septembre 2014.